



Rapport

Préavis municipal : No 2026/37

Concernant la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du jeudi 11 juin 2026, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Laurent Amiet, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2026/37 concernant la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Hervé Kemmling, Vice-Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances et Madame Armelle Fardel, boursière communale, pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission rappelle que son rôle est d'apprécier la gestion et l'impact sur les comptes de la bourse communale de l'objet des préavis mis en consultation par la Municipalité, et d'en rendre compte au Conseil général (et à la Municipalité lors des séances d'examens).

Les membres de la Commissions ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal :

- Le texte du préavis concernant la gestion et les comptes 2025 mis en consultation ;
- Le résumé des comptes 2025 par nature ;
- Le détail des comptes 2025 par ordre administratif portant commentaires sur les écarts principaux avec le budget de l'exercice ;
- Le rapport de l'auditeur externe ;
- Le décompte 2025 de la STEP Intercommunale ;

En ce qui concerne la **première partie du préavis, soit le Rapport de gestion**, en plus des points relevés par la Municipalité, la Commission met en exergue les éléments suivants :

- Au niveau des travaux, saisissant l'opportunité de la fouille lors du remplacement de la conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin, tel que suggéré par la CoGeFi dans son rapport sur le préavis municipal 2025/34, la mise à terre a été assurée. Par contre, Swisscom ne prévoit plus de poser

des tuyaux en prévision d'un raccordement, celui-ci passant par les conduites électriques le cas échéant ;

- La Commission a soulevé le cas de conduites publiques traversant des propriétés privées non inscrites au registre foncier. Afin d'éviter d'éventuelles complications ultérieures, la Commission suggère de légaliser par l'inscription de ces conduites sous forme de servitudes au registre foncier ;
- Une discussion s'est tenue à propos du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable. En effet, ce fonds a encore augmenté de CHF 15'200.- pour atteindre CHF 61'900.- à fin 2025. La Commission et la Municipalité se sont étonnés du peu de demandes de subventions. L'idée serait de refaire un tout-ménage afin d'informer les citoyens de leur droit en matière de subventions ;
- Finalement, la Cogefi tient à remercier la Municipalité pour l'audit menée sur le bâtiment de la Grande Salle afin d'en certifier la conformité en matière de sécurité en cas d'incendie.

Pour ce qui est de la **deuxième partie du préavis, les Comptes annuels 2025** de la bourse communale présentent un bénéfice de CHF 280'998.61 (contre une perte de CHF 40'865.53 en 2024), alors que le budget prévoyait une perte en 2025 de CHF 73'244.70.

La marge nette d'autofinancement, c'est-à-dire le bénéfice avant amortissements et attributions aux fonds de réserves, s'élève à CHF 523'444.- en 2025 alors qu'elle était de CHF 256'969.- en 2024. Ce montant correspond à la différence entre les recettes et les charges enregistrées dans les comptes. Tel souligné dans le préavis de la Municipalité, ce total de CHF 523'444.- constitué du bénéfice de CHF 280'998.-, des amortissements de CHF 114'554.- et des attributions aux fonds de réserves de CHF 127'891.-, ne correspond pas à des liquidités effectivement reçues sur les comptes bancaires, le roulement de trésorerie n'en est donc pas amélioré pour autant.

À propos du compte de fonctionnement, la Commission n'a pas d'élément particulier à rajouter.

Concernant le bilan au 31 décembre 2025, autrement dit la situation patrimoniale de la Commune, nous relevons les points suivants :

- Le bilan en fin d'exercice 2025 présente un total de CHF 7.1 mios contre CHF 5.7 mios à fin 2024. Il comprend à l'actif des liquidités à disposition pour CHF 530'000.-, des débiteurs à encaisser, essentiellement les impôts, pour CHF 1'582'000.-, des terrains pour CHF 1'893'000.-, des transitoires pour CHF 118'600.- et des investissements nets, amortissements déduits, pour CHF 2'948'000.-. Le passif comprend des créanciers à payer et des transitoires pour CHF 234'000.-, des emprunts à rembourser pour CHF 5'452'000.-, des réserves pour CHF 985'000, dont CHF 514'000.- pour les impôts non encaissés, et un capital fonds propres de CHF 401'500.- ;
- L'augmentation des investissements est due pour l'essentiel à l'activation sur 2025 des travaux du Petit Montborget pour un total de CHF 1.1 mio dont les amortissements débuteront en principe en 2027. Sur les autres investissements, des amortissements ordinaires ont été enregistrés pour CHF 114'554.- en 2025. Il n'y a pas eu d'amortissements supplémentaires effectués en 2025 ;
- Les liquidités à disposition pour le roulement de trésorerie se montent donc à CHF 530'000.-. La situation de la trésorerie se tient, mais a tendance encore à baisser. Le roulement de trésorerie demeure donc très serré ;

- Le montant des impôts à encaisser s'élève à CHF 1.5 mio, soit CHF 260'000.- de plus qu'à la fin de l'exercice 2024. La provision a été augmentée en conséquence, soit de CHF 84'000.- portant celle-ci à CHF 514'000.-, toujours sur le principe qu'un tiers est provisionné. Autrement dit, la Commune a plus de CHF 1.5 mio d'argent dehors à fin 2025. Les problèmes de trésorerie proviennent uniquement des impôts non encaissés ;
- Au passif, les réserves affectées totalisent un montant de CHF 48'407.-, soit une augmentation de CHF 28'368.- suite à une attribution sur l'exercice 2025 ;
- Les fonds de réserves libres (non affectées) se montent à CHF 936'500.- contre CHF 837'000.- fin de l'exercice précédent. L'augmentation de CHF 99'500.- comprend donc l'attribution de CHF 84'300.- pour les impôts et de CHF 15'200.- pour le fonds d'encouragement pour le développement durable telle déjà mentionné plus haut.

Les engagements hors bilan à la fin de l'année 2025, reflétant la part de notre commune aux emprunts contractés par les Associations intercommunales auxquelles nous sommes affiliés (l'ACRG, l'ASIGE, Borné-Nau, l'Office régional de protection civile, les Triages forestiers) n'ont pas bougé. Ils s'élèvent à CHF 1.6 mio pour un plafond fixé en début de législature à CHF 3 mios.

Durant la séance du jeudi 11 juin 2026, la discussion s'est particulièrement attardée sur le retard toujours plus important que prend l'encaissement des impôts. Confidentialité oblige, il n'est bien entendu pas possible de connaître les contribuables qui ne paient pas les impôts. La Municipalité nous a toutefois indiqué qu'une bonne partie était due à quelques contribuables, disons récalcitrants. Elle nous a expliqué que plusieurs contacts et démarches ont été entrepris pour mieux comprendre en quoi les procédures de recouvrement n'aboutissent pas. La boursière communale s'est même rendue sur place, à l'Administration cantonale des impôts à Lausanne, pour obtenir le plus d'explications possibles. L'Administration cantonale reconnaît qu'un tel montant d'impôts non payés par rapport au total du bilan et au budget de la Commune est exceptionnellement élevé. Des taxations demeurent provisoires en raison de recours et d'oppositions à répétition et seul le Canton est habilité à procéder au recouvrement.

Finalement, le rapport de l'auditeur externe, soit la Fiduciaire BFF & Associés SA, ne comporte aucun commentaire particulier laissant entendre que les comptes ne seraient pas conformes.

En conclusion du rapport, la Commission souligne la rigueur dans la tenue des comptes et la maîtrise des coûts par rapport au budget. Elle tient à remercier sincèrement toutes les personnes concernées par la gestion de la Commune, la tenue de la comptabilité, l'établissement des comptes, notamment Monsieur Milliet et Madame Fardel.

C'est donc avec confiance, sur la base de ce qui précède, que la Commission de gestion-finances, à l'unanimité, recommande d'approuver le préavis qui vous est présenté, soit :

- **D'accepter la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale.**

Fait à Giez, le 11 juin 2026.

Pour la CoGeFi, le rapporteur
Christian Duvoisin